

Séance du Conseil municipal du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire.**

Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Isabelle ASSELIN, Mme Christine CAMPAIN, Mme Corinne GRILLY et Mme Alice PAUMIER.

Absents excusés : M. Laurent CANDELIBES, Mme Gwendoline HAVÉ, M. Stéphane TROHAY (a donné procuration à M. Daniel BOUCOURT) et M. Dominique VOISIN (a donné procuration à M. Patrice NION).

Absente : Mme Nathalie LA RUS.

Secrétaire de séance : Mme Alice PAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Compte administratif 2022

Monsieur le Maire sort de la salle réunion et ne participe ni à la discussion ni au vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. AMOURETTE, doyen d'âge, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

➤ **Fonctionnement :**

Recettes 2022 :	+ 484 334.23 €
Dépenses 2022 :	- 425 343.57 €
Excédent reporté 2021 :	+ 373 424.94 €
<i>Soit un solde cumulé au 31/12/2022 :</i>	<i>432 415.60 €</i>

➤ **Investissement :**

Recettes 2022 :	+ 155 372.40 €
Dépenses 2022 :	- 199 581.55 €
Excédent reporté 2021 :	433 754.94 €
<i>Soit un solde cumulé au 31/12/2022 :</i>	<i>389 545.79 €</i>

Vote du Budget primitif 2023

1) **Taux des taxes**

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 35.27 %
- Taxe foncière non bâti : 31.63 %
- Taxe d'habitation : 12.54 %

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent de maintenir le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

2) **Syndicats intercommunaux**

Monsieur le Maire propose d'inscrire, au Budget primitif 2023, les participations des syndicats intercommunaux suivants :

- le SIVOS des Houlettes,
- le SIVOSS du collège de Buchy,

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent ces inscriptions au Budget primitif 2023.

Les participations aux autres syndicats sont fiscalisées.

Madame Ginette CARPENTIER signale une importante augmentation des dépenses du SIVOS des Houlettes pour 2022 (10 000€) et encore 5 000€ pour 2023.

3) Vote du BP 2023

À l'unanimité, les membres du Conseil votent le Budget primitif 2023 équilibré, en dépenses et en recettes, comme suit :

- en fonctionnement : 906 463.00 €
- en investissement : 1 626 058.00 €

Création d'un site internet

Madame Alice PAUMIER, Responsable de la Commission communication explique les travaux de cette dernière pour la création d'un site internet pour la commune de Sainte-Croix.

4 prestataires ont été contactés. 3 ont fait une offre.

Après explications et discussions, le devis de la société Egami Création est accepté, à l'unanimité, pour un montant 5 340.00 € HT soit 6 408.00 € TTC.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents afférents au contrat.

Embauche d'un nouvel agent d'interventions en milieu rural

L'idée est d'embaucher un nouvel agent sur une durée hebdomadaire de 20h.

Pôle Emploi a été contacté et a adressé différents candidats.

Une personne s'est proposée volontairement : Julien BOUSREZ.

Sa candidature a été retenue. Ce recrutement se fera sur le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Agent technique à temps non complet à raison de 20/35^{ème}, pour une durée déterminée de 3 mois (trois mois) à compter du 1^{er} avril 2023.

M. FLAUTRE fait part d'une demande de M. GALLINA qui considère que s'il doit s'occuper d'un agent, il y a une mission supplémentaire. M. GALLINA souhaite revoir sa rémunération, d'autant qu'il est dans la collectivité depuis 7 ans et qu'il n'a jamais été augmenté. M. FLAUTRE indique que les maire et adjoints ont décidé d'attendre la fin de l'année pour voir si une augmentation lui serait attribuée en fonction de la gestion de cet encadrement.

Monsieur le Maire remercie Mr. Vincent LEVASSEUR pour avoir aidé M. Guillaume GALLINA pour la taille de la haie de la chapelle des Authieux.

Convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Madame Marie-France PAUGAM, Adjointe, donne lecture de la convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Dans ce cadre, le SDE76 propose de réaliser :

- l'analyse des consommations et les dépenses d'énergie de la collectivité,
- l'analyse du fonctionnement thermique des bâtiments,
- la co-construction d'un programme pluriannuel d'actions d'économies,
- l'accompagnement à la réalisation des travaux d'économies d'énergies,
- la sensibilisation et l'information des élus et techniciens aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables thermiques.

À l'unanimité, les membres du Conseil acceptent la signature de cette convention d'adhésion au service d'accompagnement du SD76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Travaux de renforcement – Route de Bosc-Roger (Poste Bellefosse)

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Renfo+EP-2021-0-76571-M4718 et désigné « Route de Bosc-Roger (Poste Bellefosse) » dont le montant prévisionnel s'élève à 582 192.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 71 197.00 € TTC.

Renforcement sur une distance de 761 ml. Ces travaux ne sont pas prioritaires sur 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le projet ci-dessus et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 71 197.00 € TTC.

Travaux d'extension de l'éclairage public – Rte de Vieux-Manoir et Les Campeaux

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2023-0-76571-M6037 et désigné « Route de Vieux-Manoir et Les Campeaux » dont le montant prévisionnel s'élève à 5 760.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 640.00 € TTC.

Les Campeaux : pose d'une lanterne au niveau de l'arrêt de car. Grand Pré : pose d'une lanterne sur le poteau situé chez M. NEEL Patrick + Route de Vieux Manoir en venant de Buchy, il est prévu la pose d'un poteau en bois sur lequel sera posée une lanterne déjà sur un poteau derrière la maison de M. FLAUTRE et qui éclaire l'arrière de sa maison. Cette modification permettra d'éclairer les 2 premières maisons en venant de Buchy.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le projet ci-dessus et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 2 640.00 € TTC.

Attribution de fonds de concours voirie – Programme 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer des fonds de concours à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, en vue de participer au financement du programme voirie de 2023, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

2 240 € - Rue du Bus (c/ 657351) (programme réalisé avec la commune d'Ernemont-sur-Buchy)

Amortissement sur une année.

M. FALUTRE évoque l'état de la Route de Grand Pré au niveau de la marnière. Mme PAUGAM ajoute qu'on ne peut plus s'y croiser à 2 voitures. M. NION va rappeler la gendarmerie pour faire une constatation.

Annulation d'une location de la salle des fêtes – Remboursement des arrhes

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'une personne a signé, le 22 septembre 2022, un contrat pour louer la salle des fêtes les 26 et 27 août 2023.

Pour des raisons personnelles, le 29 septembre 2022, elle a souhaité annuler cette réservation.

Monsieur le Maire précise que, depuis, la salle a été relouée à cette même date.

À l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent le remboursement des 475 € d'arrhes versés le 22 septembre 2022.

Concession pour caverne avec caveau

Monsieur le Maire rappelle que, l'année dernière, une personne avait redonné à la commune la concession qu'elle avait prise pour une caverne.

Aujourd'hui, un administré de la commune souhaite racheter cette concession pour caverne avec caveau.

Monsieur le Maire propose de revendre, en plus de l'achat de la concession, ce caveau à 50% de sa valeur soit la somme de 176 €.

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, la vente de ce caveau à 176 €.

QUESTIONS DIVERSES

1) Acceptation d'un chèque du Comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait eu un souci de ménage à la suite de la foire à tout du Comité des fêtes de fin août 2022. La commune avait indemnisé les locataires suivants de la salle à hauteur de 130 € car ils avaient dû effectuer le ménage en arrivant.

Monsieur le Maire propose que le Comité des fêtes rembourse les 130 € versés par la commune.

Mme PAUGAM précise que c'était la position 1^{ère} de M. CANDELIBES, Président du Comité des fêtes.

Mme GRILLY est choquée qu'on fasse payer le Comité des fêtes car c'est une association qui organise des animations pour la commune.

Pour Mme PAUMIER, il y a eu un malentendu sur le ménage. Mme ASSELIN considère que c'était un accident.

Mme CARPENTIER précise que les associations doivent toujours rendre une salle nettoyée.

Pour Mme PAUGAM, la règle doit être la même pour tous.

Après vote (6 pour, 1 abstention, 1 contre), le chèque de 130 € du Comité des fêtes est encaissé (les membres du Comité des fêtes ne participent pas au vote).

2) Pierres en Lumières

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par le Département de la Seine-Maritime pour participer à la manifestation « Pierres en Lumières » qui aura lieu le samedi 13 mai de 19h à 22h.

Il a décidé d'y inscrire la Chapelle des Authieux.

C'est la commune qui organise l'événement avec la participation de M. Alain BORDERON et M. Rémy ELIOT ainsi que les personnes qui seraient intéressées à y participer. Il y sera diffusé des archives sur l'histoire de la Chapelle, archives prêtées par M. ELIOT.

Un pot clôturera cette manifestation.

3) Demande de subvention de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers

Demande à revoir en novembre 2023.

4) Livre sur l'histoire de la commune

Monsieur le Maire a rencontré une personne qui propose d'écrire un livre sur l'histoire de la commune et de l'éditer à 400 exemplaires pour la somme d'environ 15 000 €. Le Conseil n'y est pas favorable.

5) Arrêt de car – Route de Fréval

Monsieur le Maire va voir avec les services de la Région pour ajouter un arrêt de transports scolaires supplémentaire sur la Route de Fréval.

6) Travaux du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention avait été demandée au Club des mécènes pour la restauration de la fresque. Il devrait être attribué une subvention de 6000 € (correspondant au coût de la restauration).

7) Porte-drapeaux

M. GALLEMAND, qui est décédé, était le porte-drapeau de la commune.

Mathis CARRÉ, jeune de 16 ans de la commune, a fait son Service National Universel et souhaite devenir porte-drapeau.

Il a effectué les démarches nécessaires et est devenu officiellement porte-drapeau de la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy.

8) Recensement de la population

Monsieur le Maire remercie M. et Mme HERICHARD pour la qualité de leur travail d'agents recenseurs.

9) Défense Incendie

Le règlement département de défense incendie a été modifié en avril 2022, ce qui nous a obligé à reprendre le schéma communal en cours.

À Grand Pré : M. TRIGAN accepte de vendre du terrain pour installer une réserve.

Haras des Authieux : une convention va être établie pour utiliser leur aménagement de récupération d'eau de pluie de 340 m3. Ils se sont engagés à bâcher le bassin et à réaliser un accès pour les camions de pompiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.